



Paris, le 12 juillet 2024

Cher(s) parent(s)

L'année scolaire s'achève avec encore d'excellents résultats pour notre groupe scolaire :

- 100% de réussite au baccalauréat et 83% de mentions.
- 98% de réussite au brevet des collèges.

Vous trouverez ci-joint les documents préparatoires à la rentrée.

Nous espérons que la semaine de reprise des élèves ne sera pas trop perturbée par les jeux paralympiques.

A la rentrée, Antoine THENAULT le nouveau chef d'établissement vous accueillera.

Je souhaite encore à chacun de vous et de vos enfants bonheur et succès dans leurs études.
Bon été à tous

Avec mon meilleur souvenir

Thierry COURREGÉ

Circulaire de Rentrée 2024/2025

I. LA RENTREE

Chers parents,

Votre enfant est inscrit dans notre établissement. Nous vous remercions de la confiance que vous nous faites.

Vous trouverez dès à présent sur le site internet <https://www.lamadone.fr/> et sur Ecole Directe (à compter du 20 août 2024) rubrique « documents » la liste des fournitures scolaires, la liste de lectures estivales, une lettre de la Mutuelle Saint-Christophe sur l'assurance scolaire dont dispose votre enfant au sein de notre établissement, une information sur l'Association sportive et un bulletin d'adhésion, une information sur la carte « Imagine R », un bulletin d'inscription au stage de pré-rentrée. Une brochure du patronage (centre de loisirs), un livret de révisions estivales en Français.

Veillez noter les informations concernant la rentrée scolaire.

A. CLASSES DE 6^{ème}

RENTREE DES ELEVES : LE LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024 DE 13H30 A 16h45.

Les élèves devront se présenter avec leur cartable pour ramener leurs livres. Ils seront obligatoirement munis d'un cahier de brouillon et de stylos.

Ouverture des portes à 13h15.

Classes de 6èmes Rentrée : 13h30 Sortie : 16h45

La tenue exigée pour le jour de la rentrée est la suivante : **pantalon ou jupe sombres, chemise ou chemisier blancs. Pas de T-Shirt.**

B. CLASSES DE 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}

RENTREE : LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024

Classes de 5èmes Rentrée : 10h45 Sortie : 12h45
Classes de 4èmes Rentrée : 14h00 Sortie : 16h00
Classes de 3èmes Rentrée : 08h30 Sortie : 10h30

Les parents ne rentreront pas dans l'établissement.

Les élèves rencontreront leur professeur principal, prendront connaissance de leur emploi du temps et recevront les informations nécessaires devant leur permettre de faire une bonne année scolaire au Collège Saint-Vincent.

La tenue exigée pour le jour de la rentrée est la suivante : **pantalon ou jupe sombres, chemise ou chemisier blancs. Pas de T-Shirt.**

Pas de restauration le jour de la rentrée.

C. MARDI 3 SEPTEMBRE 2024 : pour tous les élèves, déroulement normal des cours selon les emplois du temps distribués le jour de rentrée. Les emplois du temps peuvent légèrement varier au cours des 3 premières semaines.

Ouverture du service de restauration.

Pour les nouveaux élèves :

L'inscription n'est définitive qu'à la réception du livret du troisième trimestre avec l'avis de passage en classe supérieure.

Les familles qui ne l'ont pas encore fourni doivent l'envoyer dès à présent à

Mme GALLAIS par courriel (agallais@lamadone.fr) au plus tard le vendredi 23 août 2024.

II. REUNIONS D'INFORMATIONS PARENTS-PROFESSEURS :

6EME 10 septembre 2024 de 18h00 à 20h00

5EME 16 septembre 2024 de 18h00 à 20h00

4EME 24 septembre 2024 de 18h00 à 20h00

3EME 12 septembre 2024 de 18h00 à 20h00

III. MANUELS SCOLAIRES

Les manuels sont prêtés par l'établissement pour l'année scolaire. Ils seront remis aux élèves le jour de la rentrée. Il est obligatoire de les recouvrir et de les étiqueter au nom et à la classe de l'élève. La caution de 300 euros donnée avec le dossier d'inscription ou de réinscription sera rendue à la fin de l'année, lors de la restitution de tous les livres prêtés, si ceux-ci sont en bon état.

Il est obligatoire d'avoir un vrai cartable rigide afin que puissent être préservés livres et cahiers. Les sacs de plage et autres sont interdits.

Sont à la charge des familles et leur sont facturés les ouvrages suivants :

- Cahier de travaux pratiques de langues et cahier d'éducation morale et civique (selon les classes). Ils seront commandés par l'établissement à tarifs négociés et facturés en début d'année scolaire.
- Agenda commandé par l'établissement.
- T-shirt pour le sport

Important : L'agenda sera fourni par l'établissement. Aucun autre agenda ne sera autorisé.

IV. MATERIEL AUDIO

Une paire d'écouteurs (basiques) ou **un casque**, avec prise jack (les écouteurs Bluetooth et écouteurs d'i-phone ne sont pas compatibles). Ils sont indispensables pour les évaluations nationales de niveau 6^{ème} et l'évaluation de l'attestation scolaire de sécurité routière ASSR 1 en 5^{ème} et ASSR2 en 3^{ème}.

V. DATES A RETENIR :

a. Messe de rentrée :

Le 26 septembre 2024 à Notre-Dame du Bon conseil. Les parents sont les bienvenus. Durant cette messe a lieu la bénédiction des cartables.

b. Journée d'intégration des classes de 6^{ème} :

Vendredi 27 septembre 2024

c. Journée « Portes ouvertes » du collège :

Samedi 16 novembre 2024 de 9h00 à 12h00.

d. Voyages scolaires :

Du 7 au 11 avril 2025 séjour optionnel dans le Val de Loire pour les élèves de 5^{ème}.

Du 31 mars au 4 avril 2025 séjour optionnel à ROME (latinistes de 4^{ème} et de 5^{ème}).

Du 10 au 13 juin 2025 séjour optionnel en Espagne et en Allemagne pour les élèves de 3^{ème}.

Au mois de juin séjour au Royaume-Uni pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} Anglais-européen

e. **Examen blanc des élèves de 3^e et 4^e**

Le premier examen blanc des élèves de 3^{ème} aura lieu les 21 novembre et 22 novembre 2024

Le second examen blanc des élèves de 3^{ème} aura lieu les 20 et 21 mars 2025

L'examen blanc des élèves de 4^{ème} aura lieu les 13 et 14 février 2025

f. **Dates du diplôme national du brevet :**

Du jeudi 26 au vendredi 27 juin 2025

g. **Cross des classes de 3^{ème} et de 2^{nde}** : vendredi 6 juin 2025

h. **Organisation de fin d'année**

Du 16 au 20 juin des modules de révision Brevet seront organisés au collège pour les élèves volontaires.

NIVEAU 3^{ème} : Fin des cours le **vendredi 13 juin 2025**

NIVEAU 4^{ème} : Fin des cours le **lundi 23 juin 2025**

NIVEAU 5^{ème} : Fin des cours le **mardi 20 juin 2025**

NIVEAU 6^{ème} : Fin des cours le **mercredi 24 juin 2025**

i. **ECOLE DIRECTE**

Le site Ecole Directe restera ouvert pendant les vacances en mode été (certains accès seront supprimés pour les élèves et les familles durant cette période). À partir du 14 juillet 2025, le site basculera sur l'année 2024-2025 : les documents et notes 2023-2024 ne seront plus disponibles.

Les comptes Ecole Directe des familles et ceux des élèves sont **différents**. Les informations diffusées pouvant être personnelles, *il est déconseillé aux familles de laisser l'accès de leur compte à leurs enfants*.



*La communication entre la famille et les enseignants passe **exclusivement par le carnet de liaison** et en aucun cas par le portail Ecole Directe.*

Accès à Ecole Directe : il se fait sur le site <https://www.ecoledirecte.com> ou par le bouton Ecole Directe sur notre site internet.

Groupe Scolaire La Madone
Établissement privé catholique
Sous contrat d'association avec
l'État

École du Sacré Coeur
7 rue Jean Cottin, 75018 Paris
Tél : 01 46 07 37 21

École Sainte-Marie
Collège Saint-Vincent
8 rue Championnet, 75018 Paris
Tél : 01 46 06 19 42

Lycée et UFA Charles de Foucauld
5 rue de la Madone, 75018 Paris
Tél : 01 46 07 72 59

Pour les familles rencontrant des problèmes avec Ecole Directe, merci de contacter directement Mme GALLAIS, par courriel (agallais@lamadone.fr)

j. ASSURANCE SCOLAIRE

L'établissement souscrit à une assurance scolaire globale pour tous les élèves auprès de la Mutuelle Saint Christophe.

L'établissement n'est pas habilité à fournir une attestation d'assurance scolaire. Celle-ci devra être téléchargée directement dans votre espace personnel sur le site de la mutuelle. Un document explicatif est disponible sur votre compte Ecole Directe et dans la rubrique « documents à télécharger » de notre site internet.

Vous pouvez aussi accéder à la mutuelle par le site internet du groupe scolaire ou depuis le menu de votre compte Ecole Directe.

k. PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE

Le relevé de frais annuel sera envoyé à la fin du mois de septembre dans la rubrique « documents » de votre compte Ecole Directe « famille ».

Le prélèvement automatique mensuel (le 10 de chaque mois) est le mode de règlement obligatoire au sein du collège. Les avantages sont multiples, mais le plus important est **l'étalement du paiement** sur 8 mois (octobre à mai).

l. ADMINISTRATION

Il est important de nous faire connaître toutes les modifications de coordonnées (postales, téléphoniques, bancaires) qui pourraient intervenir avant la rentrée et durant toute l'année scolaire.

Merci de les transmettre par courriel à l'adresse suivante : administratif@lamadone.fr, en fournissant un justificatif de domicile.

Vous pouvez également modifier vos coordonnées directement sur votre compte Ecole Directe « Famille », dans la rubrique « Vos informations ».

Pour un changement de nationalité vous devez nous faire parvenir une photocopie de la carte nationale d'identité française.

Les certificats de scolarité seront téléchargeables sur les comptes Ecole Directe des familles et des élèves à partir de **la fin du mois de septembre**.

Les certificats mentionnant l'ensemble de la scolarité effectuée au collège se font par l'intermédiaire du carnet de liaison que l'élève présentera à Mme GUEDES au secrétariat.

m. LA DEMI-PENSION

La demi-pension fonctionnera à partir du **mardi 3 septembre 2024**. L'organisation hebdomadaire devra être indiquée sur le carnet de liaison et validée par Mme MOULIN au service de la comptabilité.

Les familles peuvent opter pour une formule sur 3 jours, 4 jours ou 5 jours. Le prix de ces formules est fixe. Le prix de la demi-pension est **forfaitaire**. En cas d'absence de l'élève, ne sera fait de remboursement que sur présentation d'**un certificat médical d'absence de plus de 5 jours consécutifs**. Aucun autre motif ne peut prétendre à un remboursement.

Tout trimestre commencé, est dû. Aucune modification ne pourra se faire en cours de trimestre.

Toute **modification pour le trimestre suivant doit être notifiée par écrit, adressée à Mme MOULIN et validée** (nombre de jours de restauration, inscription ou résiliation...) :

- pour le 2nd trimestre → avant le **15 novembre 2024**, pour la période du 02/12/2024 à fin juin 2025

- pour le 3^{ème} trimestre → avant le **5 février 2025**, pour la période du 03/03//2025 à fin juin 2025

Passé ces dates, **aucune modification** ne pourra être prise en compte.

Une carte de collégien est fournie à tous les élèves à compter du 11 septembre 2024. Elle est de couleur différente pour les « externes ». En cas de perte ou de dégradation la carte est facturée 10 euros.

n. SEANCE PHOTOGRAPHIE

La photo de classe et les photos individuelles seront prises le 5 septembre 2024.
Merci de prévoir une tenue adaptée.

o. LES VACANCES ET JOURS FERIES

Vacances d'automne : du 18 octobre après les cours jusqu'au 3 novembre inclus.
Armistice : 11 novembre 2024
Vacances de Noël : du 20 décembre après les cours jusqu'au 5 janvier 2025 inclus.
Vacances d'hiver : du 14 février 2025 après les cours au 2 mars 2025 inclus.
Armistice : 8 mai 2025
Vacances de printemps : du 11 avril 2025 après les cours au 27 avril 2025 inclus.
Weekend de l'Ascension : du 29 mai 2025 après les cours au 1^{er} juin 2025 inclus.
Weekend de Pentecôte : du 6 juin 2025 après les cours au 9 juin 2025 inclus.

VI. LYCEE CHARLE DE FOUCAULD

Stages des classes de Seconde : du lundi 26 au jeudi 29 août 2024

VII. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - STAGES / APPRENTISSAGE

Enseignement Supérieur Campus des Roses :

Groupe Scolaire La Madone
Établissement privé catholique
Sous contrat d'association avec
l'État

École du Sacré Coeur
7 rue Jean Cottin, 75018 Paris
Tél : 01 46 07 37 21

**École Sainte-Marie
Collège Saint-Vincent**
8 rue Championnet, 75018 Paris
Tél : 01 46 06 19 42

Lycée et UFA Charles de Foucauld
5 rue de la Madone, 75018 Paris
Tél : 01 46 07 72 59

Le LEGT et l'UFA Charles de Foucauld propose un parcours Bac + 2 en BTS ainsi qu'un module de préparation aux concours d'entrée dans les Écoles Supérieures de Commerce.

Pour information, nos filières de BTS sont :

- BTS MCO : Management Commercial Opérationnel
- BTS NDRC : Négociation et Digitalisation de la Relation Clients
- BTS SIO : Services informatiques aux Organisations avec les 2 spécialités en informatique

Le LEGT et l'UFA Charles de Foucauld proposent un parcours Bac + 3 après le BTS ainsi qu'un certain nombre de certifications professionnelles (TOEIC, Voltaire, PIX, Google Analytics, Google Ads) :

- Licence générale **informatique** en apprentissage : développement d'applications Web, d'applications Mobiles et Cybersécurité.
- Licence professionnelle **commerciale** Web Analytics en apprentissage : en e-commerce et marketing digital avec parcours possible en vente et distribution de produits et services liés au développement durable et à l'économie circulaire.

Retrouvez toutes les informations sur ces deux licences :
<https://www.lyceecharlesdefoucauldsup.fr/formations/>

Certains de nos jeunes de licence qui ont un bon profil n'ont pas encore trouvé de contrats d'alternance. Vous avez peut-être des contacts dans ce domaine : nous vous remercions de votre aide. Vous pouvez contacter Monsieur Olivier LORENTZ, le directeur de l'enseignement supérieur ou son assistante, Madame Lina HAKIMI au 01 46 07 70 22 (ligne directe du Campus).

NOTE IMPORTANTE : *Création d'une aide exceptionnelle au recrutement des apprentis, pour toutes les entreprises*

Aide financière de :

- ▶ 6 000 euros pour un apprenti majeur ;

Pour les contrats signés jusqu'au 31 décembre 2024, cette aide sera versée :

- ▶ Aux entreprises de moins de 250 salariés sans condition ;
- ▶ Aux entreprises de plus 250 salariés à la condition qu'elles s'engagent à atteindre le seuil de contrats d'apprentissage ou de contrats de professionnalisation dans leur effectif en 2023, selon des modalités définies par décret

Avec cette mesure, pour les entreprises, le coût du recrutement d'un salarié en contrat d'apprentissage représente un faible reste à charge pour la 1^e année de contrat.

Dans le cas où votre entreprise pourrait accueillir un étudiant durant les périodes de stage citées ci-dessous, nous vous remercions de bien vouloir contacter Mme HURE par mail à eleonore.hure@lamadone.fr ou de compléter le formulaire dans l'espace entreprise de notre site internet.
(<https://www.lyceecharlesdefoucauldsup.fr/espace-entreprise/>)

▶ Aide de 3 000 euros pour un apprenti majeur recruté au sein d'une collectivité territoriale

▶ Coût de la formation entièrement pris en charge par votre OPCO

Sections	Périodes de stages / alternance
Licence générale informatique en apprentissage : développement d'applications Web, Mobiles et Cybersécurité	Alternance : 2 jours École (lundi et mardi) 3 jours en entreprise.
Licence professionnelle e-commerce et marketing digital en apprentissage parcours Web Analytics	Alternance : 2 jours École (jeudi et vendredi) 3 jours en entreprise (lundi, mardi, mercredi).
SIO 1 Services informatiques aux organisations 1ère année	- du 05 mai 2025 au 06 juin 2025
SIO 2 Services informatiques aux organisations 2ème année	- du 06 janvier 2025 au 07 février 2025
MCO 1 Management Commercial Opérationnel 1ère année	- du 04 novembre 2024 au 23 novembre 2024 - du 13 janvier 2025 au 25 janvier 2025 - du 05 mai 2025 au 14 juin 2025
MCO 2 Management Commercial Opérationnel 2ème année	- du 04 novembre 2024 au 23 novembre 2024 - du 13 janvier 2025 au 25 janvier 2025
NDRC 1 Négociation et digitalisation de la relation clients 1ère année	- du 28 octobre 2024 au 22 novembre 2024 - du 05 mai 2025 au 20 juin 2025
NRDC 2 Négociation et digitalisation de la relation clients 2ème année	- du 21 octobre 2024 au 22 novembre 2024

Taxe d'apprentissage

Le lycée et l'UFA Charles de Foucauld sont habilités à percevoir la taxe d'apprentissage :

- 87 % de la taxe d'apprentissage financent les formations par apprentissage qui sera versé aux OPCO;
- 13 % financent les formations technologiques et professionnelles initiales, hors apprentissage, ainsi que d'autres dispositifs, représentant l'actuel

"hors quota" ou "barème". C'est sur ces 13% que nous vous sollicitons aujourd'hui pour nos formations de baccalauréat STMG et nos formations de BTS en formation initiale. Ces 13% peuvent nous être versés directement via la **nouvelle plateforme de versement SOLTÉA**

Vous pouvez transmettre l'information ci-dessous à votre comptabilité :

VOTRE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE :
<u>Bénéficiaire (sur les 13% libératoires) :</u> Code UAI : 0754086J Ecole habilitée : Lycée Charles de Foucauld – 5 rue de la Madone – 75018 Paris

A la réception de votre versement la nouvelle plateforme SOLTÉA vous fera parvenir un reçu indiquant le montant versé ainsi que la date de versement.

Par avance, nous vous remercions de l'aide que vous pourrez nous apporter dans le financement de nos projets et de votre précieuse contribution à notre mission d'enseignement.

Nous vous proposons de vous accompagner dans les démarches liées à votre déclaration et au paiement de cette taxe : Vous pouvez contacter Madame HAKIMI Lina, Développeur de l'apprentissage au Lycée : 5 rue de la Madone 75018 PARIS dev.apprentissage@lamadone.fr Tél : 01 46 07 70 22.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et une bonne rentrée scolaire.

Le Chef d'établissement
Thierry Courrège